

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 14/11/2023**

**N° 306 : CONVENTION TRIENNALE CADRE 2024-2027 POUR LA STRATEGIE  
TOURISTIQUE DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le vingt-six octobre 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

**Délégués titulaires**

MM. BONNET Marcel – BOURGERY – CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GALICHET Gérard – JACQUET – JESSON – LEBAS – LEFORT – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SOUDANT – VALENTIN – VANSANTBERGHE – VETU – VOISIN DIT LACROIX. Mmes BOULOY – CHOCARDELLE – DROUIN – GALICHER – PAQUOLA – RAGETLY.

**Délégués suppléants (ne vote pas)**

M. JOPPE. Mme BOUTILLER.

**ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR**

Mme DROUIN pour M. SCHULLER (excusé).

**ETAIENT EXCUSES**

**Délégués titulaires**

M. GALLOIS. Mme MAGNIER.

**Délégués suppléants**

MM. GALICHET Jean-Luc – HERBILLON. Mme SAGUET-SIMON.

**ETAIENT ABSENTS**

**Délégués titulaires**

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GILLET – GOURNAIL – GUILLEMOT – HEINIMANN – JANSON – MANGERT – NAMUR – ROSSIGNON. Mmes LIZOLA – MICHEL – MORAND.

**Délégués suppléants**

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT Didier – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – JESSON (CCRS) – LAPIE – LEHERLE – LOUIS – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BUTIN – HUVET – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 28

**M. MAILLET Hervé a été désigné secrétaire de séance.**

## **Rapport de Monsieur le Président :**

**En décembre 2022, Le Bureau du PETR** a proposé de former un groupe de travail dédié au tourisme regroupant élus et techniciens à l'échelle du Pays avec l'Office du Tourisme (OT), afin de formaliser des propositions sur les sujets suivants :

- les axes de travail communs dans le domaine touristique à l'échelle du Pays,
- les modalités d'élargissement du territoire de compétence de l'OT à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne,
- les moyens humains et financiers à mettre en œuvre,
- les modalités de portage juridique.

À ce titre, plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

Etape 1 : Diagnostic réalisé fin juin 2023

Etape 2 : Identification des enjeux et finalisation des objectifs à l'échelle du pays

Etape 3 : Inscription d'une feuille de route et des priorités retenues par le Pays dans un document cadre (convention partenariale, convention d'objectifs) signé par les partenaires (OT, AUDC,...) et collectivités (Pays, EPCI, communes...) à l'automne 2023.

Cette convention cadre a pour objet de préciser les engagements réciproques des parties afin :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique à l'échelle du Pays de Châlons en Champagne,
- d'assurer la promotion touristique,
- de contribuer à coordonner les interventions des acteurs locaux et des divers partenaires du développement touristique du territoire,
- d'accompagner des porteurs de projets et apporter son concours à la réalisation d'événements,
- de mettre en place des études et statistiques de suivi dans le cadre de l'observatoire du Tourisme du territoire,
- de réfléchir à la création de produits touristiques à l'échelle du Pays.

### **LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts du PETR du Pays de Châlons en Champagne,

**VU** le projet de territoire du Pays et son axe stratégique 5 « Renforcer la visibilité et l'attractivité touristique sur l'ensemble du territoire et bâtir une destination touristique à part entière pour Châlons en Champagne et sa région » validé par le Comité syndical du 8 novembre 2021.

**VU** la Convention cadre de travail pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC 2023-2024

### **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :**

- d'autoriser le Président à signer la convention cadre triennale 2024-2027 pour la stratégie touristique du Pays de Châlons en Champagne,
- d'autoriser le Président à signer toute convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays de Châlons-en-Champagne avec les partenaires nécessaires
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les demandes de subvention auprès des organismes référent de l'Etat, de la Région Grand-Est, du département de la Marne et de tout autre partenaires ayant les dispositifs d'aide en la matière,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

**Le Président du PETR,**  
  
**Jacques JESSON**